

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
 ♦ ♦ ♦
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 17 janvier 2018 - 19 h 00

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept janvier, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme le Maire ouvre la séance à 19 h 05 et procède à l'appel nominatif des Elus.

PRÉSENTS	Mmes BOBO, BOYER, CALVO, DE COUX, DUBOIS, GOSSELIN, HERNANDEZ, KRIER, LACOSTE, MALET, MATHIEU-DEBLACHE, RANGOLY, SIMÉON, VITET et VOISIN Mrs BAË, BROUSSE, CHOUARD, LALANNE, LASCRET, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MARIN, PERROT, RIVIER et SÉVERAC
PROCURATIONS	M. FRANCHINA a donné procuration à M. CHOUARD M. GAUBERT a donné procuration à M. LALANNE M. MONROZIER a donné procuration à M. BAË M. PETER a donné procuration à Mme DUBOIS M. PILET a donné procuration à Mme RANGOLY
ABSENT(E)S	M. IBOS Claude
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	Mme RANGOLY Sylvie
ORDRE DU JOUR	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2017 2 - Modification de la tarification des entrées aux spectacles 3 - Journées du patrimoine 2018 4 - Frais de scolarisation pour les élèves ne résidant pas sur la commune 5 - Adoption des états des restes à réaliser 2017 6 - Avance sur la subvention annuelle de 2018 accordée par la commune au CCAS de Fonsorbes 7 - Reconduction de la permanence du Centre des Impôts pour 2018 8 - Modification de la délibération relative au transfert de la parcelle cadastrée BO n° 229 dans le domaine public - rue Déodat de Séverac 9 - Bilan des aides sociales accordées par le CCAS 10 - Règlement des Jardins Partages 11 - Course cycliste "la Rode de l'Isard" 12 - Décisions prises par Mme le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT 13 - Questions orales posées par les divers groupes 14 - Informations diverses

Date de la convocation : 10 janvier 2018	Date d'affichage : 11 janvier 2018
Nombre de membres	
du Conseil Municipal : 33	Présents : 27
en exercice : 33	Votants : 32

Mme le Maire : je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Comme vous pouvez le constater, nous avons de nouveaux micros, sans fil. M. Séverac va nous en expliquer le fonctionnement.

M. Séverac, du groupe Majoritaire : c'est une installation toute récente, quelques petits ajustements sont donc nécessaires. Les micros fonctionnent comme avant, autant de micros peuvent être ouverts. Avec les anciens, nous ne savions jamais s'ils étaient allumés ou pas. Sur ceux-là, une petite lumière apparaît, il suffit d'appuyer sur le bouton pour parler. Il n'est pas nécessaire de s'approcher des micros, une distance de 10 à 20 centimètres suffit. Si nous sommes trop près, le son sature et génère un mauvais enregistrement pour la retranscription de la séance.

Mme le Maire : merci M. Séverac.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Mme RANGOLY Sylvie, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord", en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

Questions orales posées par les divers groupes

Le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

Mme le Maire : lors du Conseil Municipal du 18 décembre dernier, nous avons répondu au groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" que sa question portant sur les compteurs LINKY serait abordée lors de ce Conseil Municipal. M. Franchina n'étant pas présent pour raisons professionnelles, ce sera donc M. Marin qui apportera une réponse.

De plus, ce groupe a posé deux nouvelles questions, à savoir :

1. statistiques du site Internet et des réseaux sociaux
2. dégradations sur la voirie départementale

Le groupe "Agir pour Fonsorbes"

1. paysage festif de cette fin d'année
2. dysfonctionnement de l'éclairage public

Mme le Maire : juste un rappel pour la signature des registres du Conseil Municipal, à savoir que certains Élus doivent signer les registres de l'année dernière. Les feuilles d'émargement du 4^{ème} trimestre 2017 vont circuler parmi nous de façon à ce que vous puissiez les signer dès ce soir.

Dorénavant, les feuilles seront à signer lors du Conseil Municipal, lorsque le procès-verbal aura été adopté ; cela évitera des retards dus au fait que vous n'êtes pas forcément disponibles pour passer au secrétariat les signer.

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2017

Mme le Maire : avant que nous n'échangions sur le contenu du procès-verbal, je souhaite revenir sur les informations communiquées sur les permis de construire accordés en 2017 et le nombre d'habitants supplémentaires prévus. La réponse faisait suite à la question posée par M. Pilet du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord". Nous n'avions eu que 48 heures pour y répondre, la question avait donc été traitée très rapidement. Aussi, nous vous transmettons les chiffres revus et corrigés :

- 69 maisons individuelles
- 48 logements collectifs
 - Soit 117 logements

Aujourd'hui, l'INSEE estime que l'on doit multiplier le nombre de logements, quel qu'il soit, par 2,4 pour obtenir le nombre d'habitants. Ce qui porte donc le total à 280 habitants. Dans les collectifs, il n'est pas tenu compte du type de logement, qu'il s'agisse d'un T4 ou d'un T2, ils sont traités de la même façon. Le chiffre estimé est donc de 2,4.

Dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme), le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) prévoit une augmentation de 2 500 habitants en 10 ans, soit une moyenne de 250 habitants par an. Donc, effectivement, nous étions au-delà de 300 si nous partons sur le chiffre annoncé précédemment. C'est à partir des zones ouvertes à la construction du PLU en cours que nous nous sommes engagés à faire le PADD. C'est celui que nous arrêterons lors du prochain Conseil Municipal.

Avez-vous des remarques particulières à faire sur le procès-verbal tel qu'il vous a été transmis ?

Mme Bobo, du groupe Majoritaire : par rapport à la question que j'avais posée à propos des travaux du SDEHG, je souhaite savoir si nous avons reçu une réponse au courrier qui devait lui être adressé.

Mme le Maire : en toute honnêteté, le courrier n'a pas été fait, et tant mieux car nous avons ajouté un paragraphe. M. Marin a effectivement découvert ce matin que l'entreprise qui est intervenue sur les feux tricolores n'a pas installé de compteur. Donc, conclusion, les feux tricolores ne fonctionneront pas de sitôt. Les arguments de ce courrier sont donc largement majorés. Je ne peux pas imaginer que des personnes

travaillent de cette façon-là. Cela ne fait que confirmer les propos qui ont été tenus précédemment. Le courrier va être envoyé, je vous le lirai lors du prochain Conseil Municipal ; nous vous tiendrons au courant des réponses qui nous seront apportées par le Président du SDEHG. Ce sont des dysfonctionnements inacceptables.

Mme Bobo : de ce fait, lui laissons-nous tout de même les travaux que nous devons lui confier, notamment pour la résidence les Jonquilles et autres ? Si nous devons être confrontés aux mêmes problèmes ...

Mme le Maire : aujourd'hui, nous n'avons pas le choix. Je pense qu'il serait intéressant d'étudier les subventions que nous percevons du SDEHG pour les travaux qui sont considérables. Si vous le souhaitez, nous pourrions en faire un point particulier à l'occasion d'un prochain Conseil Municipal ; le pourcentage de subventions est énorme. Il est vrai que nous en avons peu profité en début du mandat compte-tenu de ce qu'était l'état de nos finances, nous avons réalisé peu de travaux. Nous n'avons donc pas compensé l'équivalent de la taxe d'électricité que perçoit le SDEHG par rapport à la consommation sur Fonsorbes. Il est bien évident que si nous n'atteignons pas le montant de la taxe d'électricité, nous ne nous y retrouverons pas. Nous nous y retrouverons éventuellement en terme de qualité de travaux puisque nous serons présents pour les suivre, mais encore faut-il avoir les compétences pour le faire. Nous pouvons regarder ce qui a été fait, les subventions perçues par la commune, la taxe que perçoit le SDEHG, et peser le tout. Je vous propose que ce soit un point à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

M. Marin, Adjoint délégué au secteur "aménagement du territoire-urbanisme-VRD-patrimoine communal" : en Conseil Municipal, nous communiquons le montant de tous les travaux devant être réalisés par le SDEHG, ainsi que le reste à charge pour la commune. Le montant pris en charge par le SDEHG est de 80 % des travaux, la commune ne payant donc que 20 %. Aussi, au vu de la différence de coût, nous comprenons tout de suite que notre intérêt est que ce soit le SDEHG qui fasse les travaux.

Mme le Maire : à condition qu'il les fasse faire correctement, parce qu'aujourd'hui, manifestement, nous avons au moins trois exemples de travaux qui n'ont pas été correctement conduits.

Je reviens sur le procès-verbal. Au-delà de la remarque justifiée de Mme Bobo, avez-vous des commentaires ?

M. Lorrain, du groupe Majoritaire : je ne vais pas participer au vote car je n'étais pas présent.

Aucune observation n'étant apportée, Mme le Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017.

VOTE	Pour :	29
	Contre :	0
	Refus de vote :	0
	Abstentions :	2 (Mme Calvo et M. Lorrain)
	Absents au CM du 18/12/17 :	1 (M. Brousse)

2 - MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES ENTRÉES AUX SPECTACLES (délibération n° 2018-001)

M. Rivier, Conseiller délégué à la culture : je vous rappelle que le Conseil Municipal a fixé la tarification des entrées aux spectacles par délibération du 18 décembre 2014, modifiée le 22 octobre 2015, à savoir :

Pour les manifestations dont le coût de revient est inférieur ou égal à 1 500 € (prestation des artistes et coût de location de matériel)

- Plein tarif : 5,00 €
- Tarif réduit : gratuité

Pour les manifestations dont le coût de revient est supérieur à 1 500 € (prestation des artistes et coût de location de matériel)

- Plein tarif : 10,00 €
- Tarif réduit : 5,00 €

Le tarif réduit concerne les enfants mineurs, les étudiants, les apprentis, les demandeurs d'emploi, les personnes en situation de handicap, les bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA) et du RSA (sur présentation du justificatif).

Cependant, afin de faciliter l'accès à la culture pour les enfants, il est proposé d'instaurer la gratuité pour les mineurs âgés de 12 ans maximum pour les spectacles dont le coût de revient est supérieur à 1 500 €.

Mme le Maire : avez-vous des questions, des remarques sur ce sujet ?

Mme Rangoly : mon groupe et moi-même regrettons juste que ce soit toujours payant. Si nous nous référons

à ce que fait le Conseil Départemental, il y a beaucoup de manifestations, et de qualité, qui sont pour autant gratuites. C'est vrai qu'il y a beaucoup de tarifs, malgré les gratuités appliquées ... nous préférons beaucoup plus de gratuités.

Mme le Maire : nous n'avons pas les moyens du Conseil Départemental, c'est une chose, et puis même la culture a un coût.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification de la tarification des entrées aux spectacles.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

3 - JOURNÉES DU PATRIMOINE 2018

M. Rivier : il s'agit d'une information ; une réunion s'est déroulée vendredi dernier. Cette année, le thème des journées du patrimoine sera Cantelauze.

Un contrat a été passé avec le lycée d'Auzeville. Des élèves de BTS viendront, dans un premier temps, faire un état des lieux du parc de Cantelauze. L'année prochaine, si nous les retenons, nous leur proposerons un aménagement des jardins ou des travaux similaires. Pour Fonsorbes, au moins une classe de 4^{ème} du collège participera, avec un professeur d'histoire ; il y aura également une classe de cm² de l'école de Cantelauze et le Centre de Loisirs. Nous espérons que beaucoup de personnes se grefferont sur ce projet.

Mme le Maire : ce projet est porté par le service culturel et notre archiviste qui a d'ores et déjà récupéré de nombreux documents concernant le domaine de Cantelauze, qui était un domaine viticole, sur ses propriétaires, sur ce qu'il s'y passait. Ce projet a pour intérêt de rapprocher les classes du collège, l'école, le Centre de Loisirs pour le travailler. C'est un site que fréquentent notamment tous les enfants de Fonsorbes dans le cadre du Centre de Loisirs ; cela leur permettra sans aucun doute de voir Cantelauze d'un autre œil une fois qu'ils auront découvert ce qu'était la vie du domaine car la documentation que nous avons est riche sur le sujet. Avez-vous des questions particulières sur les journées du patrimoine ?

Mme Rangoly : ce point a-t-il été abordé en commission culture ? Il semble que non.

M. Rivier : la commission culture s'était réunie la veille de cette réunion, j'en avais donc parlé rapidement en expliquant que ce serait sur Cantelauze. Ce soir, c'est juste pour informer le Conseil Municipal de quel projet il s'agit pour cette année.

Mme le Maire : c'est une proposition du service culturel. En terme de patrimoine, personne ne peut contester l'intérêt de Cantelauze et le fait que les journées du patrimoine se déroulent sur ce site là.

4 - FRAIS DE SCOLARISATION POUR LES ÉLÈVES NE RÉSIDANT PAS SUR LA COMMUNE (délibération n° 2018-002)

Mme Lacoste, Adjointe déléguée au secteur "affaires scolaires-enfance-jeunesse" : je vous rappelle que le Conseil Municipal avait acté, par délibération en date du 10 mars 2016, le principe de solliciter auprès des communes de résidence une participation aux charges de scolarisation des enfants ne résidant pas sur la commune, et ce à compter de septembre 2016. Une délibération avait été adoptée le 6 octobre 2016 pour fixer le montant de ces frais pour l'année scolaire 2016-2017.

Une nouvelle étude a été réalisée pour la mise à jour du coût de scolarisation des élèves. Aussi, il est proposé de fixer le montant de ces frais pour l'année scolaire 2017-2018 à 821,36 € par élève. Il y avait une erreur sur le document transmis, à savoir 821,42 € ; vous avez reçu un correctif. Pour rappel, le montant pour l'année scolaire 2016-2017 était de 811,98 €. Le document portant sur le calcul de ces frais était annexé à la convocation.

Une pondération sera appliquée en prenant en compte le potentiel fiscal de l'année précédente, à hauteur de 20 %, si la commune concernée a un potentiel inférieur à celui de la ville de Fonsorbes.

Ce dossier a été examiné par la commission affaires scolaires-enfance-jeunesse du 8 janvier 2018, et celle des finances du 15 janvier 2018.

Je vous avais signalé que le surcoût sur les charges à caractère général, par rapport à l'année précédente, était lié à la double facturation en eau et assainissement, et que pour la charge de personnel légèrement supérieure il s'agissait des GVT (Glissement Vieillesse Technicité) des prises des augmentations salariales liées aux carrières.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

Mme Lacoste : je vous avais également dit que nous cherchions à nous en tenir au fait que nous voulons garder tous nos petits Fonsorbais sur la commune de façon à ne pas avoir à payer à d'autres communes des

frais de scolarisation que certaines communes nous réclament de la même façon.

M. Perrot, du groupe "Agir pour Fonsorbes : qu'allez-vous faire pour les communes qui refusent de payer Fonsorbes ?

Mme le Maire : nous pouvons émettre un titre auprès de la Trésorerie ... Ce n'est pas simple parce que nous sommes effectivement interpellés par les communes en question. Les habitudes qui avaient été prises faisaient que personne ne demandait rien à personne. Or, dorénavant, des communes nous demandent des participations, nous les recevons, nous participons. Nous avons un peu de mal avec certaines communes de l'ex canton de Saint-Lys qui ne comprennent pas pourquoi nous leur demandons maintenant de participer.

M. Perrot : de votre côté, vous payez pour les Fonsorbais qui sont scolarisés à l'extérieur ?

Mme le Maire : oui, nous payons. Mais pour autant, nous essayons d'être vigilants aussi et de refuser le fait que les enfants partent de la commune même si les parents argumentent sur la garde par les grands-parents, par une nourrice, sur le trajet, ou autres. Si nous commençons à entrer dans ces considérations, nous n'y arrivons plus. Nous prévenons les communes sur lesquelles les parents souhaitent inscrire leurs enfants que Fonsorbes ne participera pas aux frais.

Mme Lacoste : un dossier est à remplir lorsqu'un enfant Fonsorbais veut s'inscrire dans une école hors commune, sur lequel une case nous permet de refuser que l'enfant quitte la commune. Donc, si la commune accueillante accepte l'enfant, ce sera forcément sans la participation de Fonsorbes puisque nous avons précisé que nous refusons son départ. Dans tous les cas, elle ne peut rien nous demander. Mais il y a effectivement le souci des enfants qui ont commencé un cycle à Fonsorbes, pour lesquels nous ne pouvons pas en cours de cycle leur demander d'intégrer leur commune d'origine. Ils sont en droit de terminer leur cycle dans l'école où ils sont inscrits.

Mme le Maire : la difficulté est que si l'un de ces élèves a un frère ou une sœur, nous ne pouvons pas prendre l'un et refuser l'autre. Ce sont chaque fois des situations délicates à gérer. Nous essayons d'instaurer une règle, mais ce n'est pas forcément facile à appliquer.

M. Lorrain, du groupe Majoritaire : ces communes possèdent-elles toutes les classes ? Possèdent-elles des écoles ?

Mme le Maire : elles ont toutes des écoles, pas forcément les six communes de l'ex Communauté des Communes des Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle, qui ont un RPI, c'est-à-dire un regroupement pédagogique qui fait que, dans chaque petite commune qui ne possède pas toutes les classes, est organisé le ramassage scolaire. De toute façon, les enfants sont scolarisés dans le cadre de ce RPI s'ils ne le sont pas sur leur commune.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les frais de scolarisation pour l'année scolaire 2017-2018 à 821,36 € par élève pour les élèves ne résidant pas sur la commune.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

5 - ADOPTION DES ÉTATS DES RESTES A RÉALISER 2017 (délibération n° 2018-003)

Mme Krier, Adjointe déléguée aux finances : les restes à réaliser représentent l'état des dépenses et des recettes engagées et non mandatées au 31 décembre 2017.

Vous avez tous eu la liste de l'ensemble des dépenses et des recettes qui n'ont pas été mandatées et qui seront inscrites au budget 2018 :

- le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 528 226,00 €
- le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à 359 963,00 €

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les états des restes à réaliser selon les montants indiqués ci-dessus.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

6 - AVANCE SUR LA SUBVENTION ANNUELLE DE 2018 ACCORDÉE PAR LA COMMUNE AU CCAS DE FONSORBES (délibération n° 2018-004)

Mme Krier : comme tous les ans, afin de permettre au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de fonctionner en attendant le vote du budget, il est proposé de lui accorder une avance de 100 000 € sur la subvention annuelle de 2018.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder au CCAS une avance de 100 000 € sur la subvention annuelle 2018 qui lui sera attribuée.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

7 - RECONDUCTION DE LA PERMANENCE DU CENTRE DES IMPOTS POUR 2018 (délibération n° 2018-005)

Mme Krier : comme tous les ans, il est prévu une permanence assurée par le Centre des Impôts afin de renseigner les Fonsorbais sur la déclaration des revenus de l'année 2017. Cette permanence serait organisée pour une demi-journée au mois d'avril, de 8 h à 12 h, pour un coût estimé à 77 €.

Mme le Maire : nous savons ce que certains d'entre vous vont dire, à savoir que ce sont des fonctionnaires d'Etat qui ne font que leur travail. Mais sans la participation de la commune, ils ne viennent pas. Il serait dommage que les Fonsorbais ne puissent profiter des conseils et renseignements.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la tenue d'une permanence du Centre des Impôts courant avril 2018 selon les précisions ci-dessus apportées.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

8 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION RELATIVE AU TRANSFERT DE LA PARCELLE CADASTRÉE BO N° 229 DANS LE DOMAINE PUBLIC - RUE DÉODAT DE SÉVERAC (délibération n° 2018-006)

M. Marin, Adjoint délégué au secteur "aménagement du territoire-urbanisme-VRD-patrimoine communal" : il s'agit de reformuler la délibération adoptée le 7 juin 2017 portant transfert d'office de la parcelle cadastrée BO n° 229, sise rue Déodat de Séverac, dans le domaine public.

Cette délibération avait été envoyée au service de la publicité foncière qui, en l'analysant, a trouvé qu'un des paragraphes ne correspondait pas vraiment à la terminologie administrative. Il nous demande donc d'ajouter un paragraphe sur les droits indivis de cette parcelle qui appartient à un couple dont la nomination n'était pas complète.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification de la délibération portant transfert d'office de la parcelle cadastrée BO n° 229 dans le domaine public pour la raison ci-dessus apportée.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

9 - BILAN DES AIDES SOCIALES ACCORDÉES PAR LE CCAS

Mme Hernandez, Adjointe déléguée au secteur "affaires sociales-prévention-sécurité" : c'est juste pour vous informer des aides accordées, je reprends donc à compter des chiffres de 2013.

- 2013 : 18 dossiers étudiés, pour des aides d'un montant de 1 896,31 €
- 2016 : 90 dossiers étudiés, pour des aides d'un montant de 15 000 € environ
- au mois de décembre 2017 : 115 dossiers étudiés, pour des aides d'un montant de 18 678,02 € ; ces dossiers sont répartis ainsi :
 - 77 dossiers CORAFIN (dossiers instruits par les assistantes sociales : elles demandent au CCAS, au Secours Catholique, au Conseil Départemental et à d'autres organismes)
 - 14 dossiers sur les sorties scolaires

- 14 bons alimentaires
- cette année nous avons mis en place des coupons activités : 24 (sport et danse)

Mme le Maire : entre 2013 et 2017, les aides attribuées par le CCAS ont été multipliées par 10. Avez-vous des questions ? (*aucune question n'est soulevée*). C'était une information.

10 - RÈGLEMENT DES JARDINS PARTAGÉS

Mme le Maire : c'est un sujet que nous avons déjà abordé. Vous avez reçu les documents. Vous avez vu ce que le Conseil d'Administration du CCAS mettra dorénavant en place, ce qui a été voté lors de son dernier Conseil d'Administration.

Les locataires, quel que soit leur statut actuel ou à venir (qu'ils soient locataires sur la tranche 1 ou futurs attributaires sur la tranche 2), ont reçu un courrier auquel était joint le nouveau règlement intérieur. Ils savent dorénavant comment fonctionneront les Jardins Partagés. Nous leur avons indiqué une date limite pour transmettre leurs conventions signées. Manifestement, ils n'ont pas bien compris, ou n'ont pas bien vu que c'était le 15 janvier. Nous allons donc faire une réunion d'ici le 31, à laquelle ils seront invités. Normalement, ils étaient informés des changements puisque nous avons reçu un certain nombre de leurs représentants avec le Président de l'association des Jardiniers du Cercle des Fontaines. Mais, manifestement, la transmission n'a pas été faite. Le courrier qu'ils recevront est très clair : soit ils ont signé la convention à la date de la réunion, ou ils nous la remettent en mains propres, auquel cas il n'y a pas de problème, ils restent locataires, et si ce n'est pas fait, nous considérerons qu'ils abandonnent leur parcelle qui sera attribuée à quelqu'un d'autre. Il y a un moment où il faut que les choses soient comprises clairement. La commune de Fonsorbes est propriétaire des jardins. Le mode de fonctionnement n'était pas satisfaisant, nous avons décidé de le changer. Donc, si cela ne leur convient pas, rien ne les oblige à rester. Nous n'avons pas l'intention de revenir sur le règlement intérieur tel qu'il a été voté.

Avez-vous des remarques ou des questions sur ce règlement ? Règlement qui a fait l'objet d'un travail conséquent de la part d'administrateurs (Mme Bouvier) et d'Elus (Mmes Vitet et Boyer). C'était juste une information.

M. Lascret, du groupe Majoritaire : il y avait aussi Mme Dubois.

Mme le Maire : décidément Mme Dubois, cela fait deux fois, déjà la semaine dernière. Je suis vraiment désolée, avec toutes mes excuses. Mme Dubois a aussi travaillé sur le règlement intérieur, a rencontré les jardiniers. Avec toutes mes excuses.

11 - COURSE CYCLISTE "LA RONDE DE L'ISARD"

M. Chouard, Adjoint délégué au secteur "vie associative-animation de la commune" : cette année, c'est la 41^{ème} édition de la Ronde de l'Isard. C'est une course fondée en 1977, internationale depuis 1983, sous le contrôle de l'Union Cycliste Internationale. C'est une course "espoir" pour tous les coureurs âgés de moins de 23 ans. Elle est parrainée par Raymond Poulidor, toujours présent sur toutes les étapes de la course. Elle se déroulera du 17 au 20 mai 2017. Fonsorbes sera ville de départ d'une étape. C'est une course importante. En 2017, près de 150 coureurs avaient participé. Il y a 12 équipes françaises, 3 équipes espagnoles, 2 équipes belges, 1 équipe russe, 1 équipe des Pays-Bas, 2 équipes anglaises, 1 équipe portugaise, 1 équipe italienne et 2 équipes américaines. Je dirais que 80 % des équipes sont des équipes filiales d'équipes professionnelles. C'est vraiment le vivier des futurs coureurs que nous verrons les années prochaines, sur le tour de France par exemple. Donc, départ de Fonsorbes le 18 mai, pour une étape qui fera Fonsorbes-Guzet Neige. Le "village-départ" sera installé place du Trépadé. Nous sommes en train de mettre en place toute une organisation avec le service sport (M. Merland), avec le service communication et avec M. Serrani. Nous nous sommes réunis de nombreuses fois. Nous avons également déjà fait un travail important auprès des scolaires puisque chaque groupe scolaire participera avec un minimum de 3 ou 4 classes, nous avons déjà l'accord des directrices d'école ; le collège participera également avec 5 classes.

Pour les animations, il est prévu sur la place du Trépadé un plateau radio. Nous avons déjà des contacts avec France Bleu et Toulouse FM de façon à pouvoir faire une diffusion en direct. Ce sera géré par le service jeunesse qui travaille actuellement sur un projet radio. L'idée est que les 4-5 jeunes qui travaillent sur ce projet radio puissent participer, soit avec France Bleu, soit avec Toulouse FM, sur une retransmission en direct. Il y aura différentes animations, des stands naturellement, comme sur une course de vélo classique (vendeurs de vélos, ...) stands qui suivent la caravane, la course.

Le parcours avait été validé avec la direction de la course mais il y a eu un changement (c'est arrivé cette semaine) de la Préfecture. Globalement, le départ serait place du Trépadé : descente par le chemin des Capelliers, chemin de la Pélicière, route de Seysses, montée devant la Mairie (je crois que cela n'a pas été validé par la Préfecture), passage par la route de Tarbes devant le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole, les

écoles, puis retour au Trépadé. Nous voudrions faire deux boucles entières avec un départ fictif sur les deux premiers kilomètres de façon à ce que tout le monde puisse voir les coureurs car ils passent très vite, que les enfants puissent les voir en phase tranquille et en phase course.

Concernant l'organisation de toute la sécurité, tout est pris en charge par l'organisateur ; il y aura une vingtaine de gendarmes en moto, de gendarmes en voiture, des voitures d'organisation. Les services techniques n'auront seulement qu'à mettre à disposition des barrières (l'organisateur de la course les installera). Si nous avons des sponsors, nous n'aurons qu'à leur remettre les banderoles, c'est l'organisateur qui les installera. Il n'y a pas de coûts supplémentaires au niveau des services techniques de la municipalité. Je pense qu'il faudra juste prévoir la présence de la Police Municipale, essentiellement pour la régulation du trafic sur la place du Trépadé.

A ce jour, le coût est de 6 000 €. Nous avons déjà pris contact avec de nombreux sponsors éventuels qui permettraient de réduire ce coût.

Avez-vous des questions ? (*aucune question n'est posée*)

Mme le Maire : une belle animation pour la commune.

12 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Mme le Maire : deux arrêtés ont été pris concernant le changement de mandataire suppléant pour la régie relative à la vente de disques bleus : cessation de fonction d'un agent et nomination d'un nouvel agent.

13 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

Le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

Mme le Maire : nous revenons sur la question du 18 décembre :

Des compteurs LINKY sont en cours d'installation sur la commune. Nous demandons un débat et une prise de position du Conseil Municipal pour soutenir nos concitoyens qui refusent leur installation.

M. Marin : lors des assemblées du SDEHG, il y a deux ans, les Élus avaient demandé justement à être informés des tenants et aboutissants du changement de compteurs électriques dans les maisons par le compteur LINKY. Nous avons eu des explications de la part d'ÉNÉDIS, qui nous avait très précisément expliqué en quoi consistait l'échange de ces compteurs. A l'époque, il nous avait été dit que cet échange répondait à une directive européenne, la directive de 2009/72 du 13 juillet 2009, qui demandait la mise en place de ces compteurs de façon à pouvoir effectuer les comptages, permettant la participation active des consommateurs au marché de fourniture électrique. Cette directive européenne a été immédiatement confortée par un décret d'application en France du 31 août 2010, devenu ensuite les articles L 341-4 et R 341-4 du Code de l'Énergie. L'installation de ces compteurs LINKY répond donc à une directive européenne et à un décret de l'État français.

Nous avons demandé s'il y avait des risques encourus avec ces compteurs. On nous a fait remarquer que la distribution électrique était un service public et que la loi imposait de mettre en œuvre des dispositifs de comptage. Les contrats de fourniture d'électricité nous imposaient d'adhérer aux dispositions générales. Il nous a été dit que les émissions d'ondes du compteur LINKY n'étaient pas nocives, ce que nous avons bien voulu croire, et que "l'espionnage dans les ménages" n'était pas possible par ce biais. Vous pouvez retrouver ces informations sur le site Internet de la revue "UFC que Choisir", le document est très rapide à trouver et il vous donne tous les renseignements concernant ces compteurs LINKY.

En novembre de l'année dernière, nous avons de nouveau interrogé ÉNÉDIS à ce sujet parce qu'il y avait eu dans la presse des retours qui parlaient de dangers. ÉNÉDIS nous a décrit les pannes qui étaient survenues, à savoir un compteur qui a pris feu suite à des contacts mal serrés lors de son installation. Là aussi, nous avons bien voulu le croire. Mais nous leur avons demandé d'avoir un moyen de communication plus performant de façon à ne pas laisser diffuser des informations qui tendraient à perturber les habitants. Avez-vous des questions ?

Mme le Maire : je voudrais tout de même compléter par rapport aux positions prises par certaines collectivités, à savoir que leurs Conseils Municipaux ont adopté des délibérations pour s'opposer à l'installation de compteurs LINKY. Elles ont toutes été retoquées puisque ce type de délibération est illégal. Aussi, nous ne prendrons pas de délibération. Par ailleurs, la question posée est de savoir si nous soutenons les concitoyens qui refusent leur installation. Il s'agit d'une affaire privée. Aussi, si des concitoyens veulent

s'opposer à l'installation d'un compteur chez eux, qu'ils en prennent la responsabilité. Je ne vois pas en quoi le Conseil Municipal peut soutenir quiconque dans cette démarche-là puisque de toute façon nous n'avons pas d'autres alternatives que d'accepter qu'il soit installé.

Avez-vous des remarques sur ce sujet ? (*aucune remarque n'est formulée*)

Questions pour ce Conseil d'aujourd'hui :

1. Nous voudrions connaître le niveau de fréquentation par thèmes et rubriques (par exemple : consultation des procès-verbaux du Conseil Municipal, festivités, agenda culturel, ...) du site Internet et des réseaux sociaux de la commune. La modernisation du site et de la communication en général a-t-elle permis une fréquentation accrue de ceux-ci ?

Mme le Maire : nous avons transmis la question au service communication.

Mme Voisin : les responsables du service communication n'ont pas pu répondre dans les délais car la procédure demande du temps. Elles procéderont donc à des recherches, mais ne pourront pas donner une réponse avant fin janvier. Donc, pour le prochain Conseil Municipal, je pourrais vous apporter la réponse.

Mme le Maire : peut-être pourrions-nous revoir la procédure des questions lorsqu'elles nécessitent des recherches auprès d'un service. Il faudrait éventuellement les poser sans nous en tenir à ce délai de 48 heures de façon à ce que les services aient le temps de répondre. Effectivement, nous y répondons en reportant la question, mais c'est dommage. Peut-être pourriez-vous vous organiser différemment ? ... Non ? ... Si ce n'est pas possible, nous reporterons, il n'y a pas de souci.

2. Nous constatons de nombreuses dégradations sur la voirie des routes départementales, certains endroits pouvant être accidentogènes, D 50, D 82 par exemple, avec des accotements non stabilisés, des affaissements de chaussée ... cela en traversée de l'agglomération. La responsabilité de la commune pourrait être engagée, sauf si une convention existe entre le département et la commune, qu'en est-il pour Fonsorbes ? Savez-vous si des travaux, nécessaires, sont prévus et programmés ?

M. Marin : effectivement, je ne vous apprends rien, la compétence voirie est du ressort du Muretain Agglo. Des réunions mensuelles sont organisées pour faire le point sur tous les travaux à venir, sur l'état de la voirie, des travaux réalisés, de tous les besoins de la commune ; il y a aussi la voirie départementale. Nous y soulignons donc l'état de la voirie départementale et nos préoccupations. Chaque fois, une convention est signée par le Muretain Agglo et le département. Compte-tenu du nombre de conventions qui sont signées, non seulement pour Fonsorbes mais aussi pour l'ensemble de l'agglomération, un service est maintenant chargé de collationner toutes ces conventions de façon à y mettre un petit peu d'ordre parce qu'il y en a une foultitude. Pour tous les travaux sur les voiries départementales, sur le territoire de la commune de Fonsorbes, et notamment en agglomération puisque c'est uniquement en agglomération que le Maire serait responsable, une convention est signée.

Mme le Maire : cela signifie que c'est à la charge de la commune.

M. Marin : la convention couvre le Maire de la commune, mais elle est établie par le Muretain Agglo qui a la compétence voirie.

Mme le Maire : d'accord, mais qui finance ?

M. Marin : bien entendu, c'est par le biais du pool-routier.

Mme le Maire : donc, c'est la commune de Fonsorbes qui paie, en obtenant une subvention du Conseil départemental.

M. Marin : à ceci près que sur l'ensemble des remarques que nous faisons remonter par le biais du Muretain Agglo au Conseil Départemental, celui-ci ne retient que ce qu'il juge prioritaire. Je voudrais souligner par exemple que, lorsque nous avons demandé la réparation complète de la route de Magne, le Conseil Départemental a jugé que son état ne nécessitait pas de tout refaire, il n'y a donc eu qu'une campagne de "PATA (Point A Temps Automatique)".

Mme le Maire : c'est facile de poser de telles questions, mais, derrière, je ne suis pas sûre que l'analyse soit faite sur ce que cela génère en termes financiers. C'est facile de constater des dégradations de la voirie départementale, de la voirie communale, mais, derrière, qui paie ? Comment ? C'est facile d'être critique, de faire les constatations. Mais, il y a un moment où il faut aller au-delà de cela en se demandant comment faire. Nous n'allons pas non plus dramatiser sur l'état de notre voirie, restons avec la rigueur nécessaire et, surtout, allons au-delà de la critique pure et simple ou du constat en disant "nous avons constaté, et maintenant que faites-vous ?" Alors, effectivement, nous ne pouvons pas faire, ou nous

faisons ce qui est prioritaire en fonction des moyens dont nous disposons.

Mme Rangoly : je pense que c'est un peu exagéré de dire qu'il y a critique, il y a juste question. La question de fond que je m'étais posée c'est quid de l'investissement, quid du fonctionnement, dans le sens "est-ce que des travaux sont programmés à long terme sur la voirie ?" C'est une compétence "perdue" pour la commune, mais, financièrement, toujours au bout du compte assumée par la commune. Est-ce que la commune a encore les moyens de demander certains investissements qui sont peut-être très longs ou reviennent à échéance très longue, peut-être faut-il un entretien à 10 ans, ou à 20 ans ? Il y a ce que j'appellerais du fonctionnement, mais qui doit être aussi de l'investissement, des travaux qui interviennent par dégradations constatées, un trou, un nid de poule, ou un affaissement sur un fossé. Nous avons voulu la question avec des exemples, mais mon questionnement est beaucoup plus large. C'est aussi le fonctionnement de nos collectivités, qui obligatoirement sont regroupées avec des collectivités au-dessus. Nous finançons, puis finalement nous ne sommes plus maîtres des choses.

Mme le Maire : c'est tout de même nous qui sollicitons pour tel ou tel type de travaux. Nous essayons d'être vigilants sur les situations qui peuvent être à risque de façon à corriger et à éviter que cela ne génère un accident. Globalement, nous avons un état des routes départementales, me semble-t-il, correct. Aujourd'hui, nous sommes dans l'incapacité de financer des travaux lourds sur les départementales, même si nous sommes aidés, pour cause, par le département en agglomération. Comme nous le disons chaque fois que nous abordons les thèmes voirie, nous essayons de prioriser. Nous regrettons de ne pas pouvoir faire plus, mais nous essayons de faire avec nos moyens, d'être surtout vigilants sur les dégradations les plus importantes. Vous avez cité tout à l'heure les nids de poule, que nous surveillons de près pour essayer d'éviter justement que quiconque, notamment des cyclistes ou des motards, ne soit confronté à des risques de chute. Nous essayons de faire au mieux. Jusqu'à présent, "ça tient à peu près la route", si tant est que je puisse me permettre cette note d'humour.

M. Lalanne, du groupe "Agir pour Fonsorbes" : je rejoins un peu le raisonnement de l'autre groupe. Vous n'êtes pas sans savoir qu'en tant qu'Élus nous avons aussi des remontées de la part d'habitants. C'est aussi notre rôle d'attirer l'attention sur de telles choses. Par contre, il est vrai que votre réponse donne un peu le sentiment que nous sommes dans un constat d'échec par rapport aux travaux, par rapport à leurs coûts. A partir du moment où c'est la commune qui doit assurer les fonds, je pense qu'il faut se battre un petit peu vis-à-vis de nos interlocuteurs privilégiés pour ne pas laisser les choses se dégrader davantage. Nous savons très bien que si nous ne bouchons pas un trou dès sa formation, il s'élargira ...

Mme le Maire : ... c'est ce que nous faisons M. Lalanne ...

M. Lalanne : ... peut-être un peu de "bagarre". Je serais le premier à vous aider dans cette direction-là parce qu'il est vrai que nous entendons souvent cela, il n'y a pas que dans notre commune. Mais lorsque nous dépenserons des millions pour changer des panneaux de signalisation de 90 à 80, je crois tout de même qu'une partie de ce budget pourrait être réservée pour l'état des routes qui est aussi un phénomène de société et de sécurité. Il y a quand même des incohérences, et personnellement je n'accepte pas ces incohérences-là. Donc, je suis prêt à "monter au créneau" aussi pour que les lignes bougent.

Mme le Maire : que les lignes bougent, c'est une chose. Pour autant, il existe une règle en terme de participation financière. C'est donc cette règle-là qu'il faut faire changer, il faut demander au Département de participer davantage pour assurer le financement de l'entretien des routes. Nous avons eu une réunion, je crois que nous l'avions déjà évoqué ici, organisée par le Conseil Départemental à Muret : le Président Méric a été interpellé par une agricultrice sur le mauvais état des routes départementales, en dressant un tableau dramatique (tracteurs qui risquent de se renverser), en expliquant qu'au-delà des Élus, il y avait également des acteurs économiques ; la réponse de M. Méric a été très dure à son égard "c'est tellement critique ce que vous dites là Madame par rapport aux investissements que fait le département, que ça ne mérite même pas de réponse". Il est vrai que la critique avait été formulée d'une manière particulièrement dure. "Tout ce qui est excessif est négligeable", a été la formule employée par M. Méric. Regardez les documents que nous recevons du Conseil Départemental, ce n'est pas pour le défendre, mais les investissements en termes de d'entretien et voies routières sont énormes. Regardez les investissements ne serait-ce que pour la nouvelle déviation qui passera entre Génibrat et la RD 632. Je n'ai pas le coût total du chantier en tête, mais simplement pour les compensations environnementales, 400 000 € pour faire 2,5 kilomètres de route. Le Département est en charge également de tout ce qui concerne le social : l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), le RSA (Revenu de Solidarité Active), ses charges sont donc lourdes. Je pense qu'il essaie de faire au mieux. Nous pouvons essayer de l'interpeller davantage, plus fort, mais ses finances ne sont pas extensibles non plus. Des choix sont faits, qui sont effectivement discutables. J'entends ce que vous dites et je me suis fait la même réflexion sur les panneaux 90 à 80.

M. Marin : M. Lalanne, vous dites que nous ne nous battons pas assez. Pouvez-vous me citer un cas

actuel sur Fonsorbes où l'état de la voirie pose un grand problème et un grand danger ? Dès demain matin, je chausse les gants et je me bats.

M. Lalanne : je ne veux pas engager de polémique sur "est-ce que vous avez vu", "qui vous a dit", "où est-ce que ça se trouve". Nous sommes tous de "grands garçons", nous prenons, et vous-même, notre voiture tous les jours, vous êtes donc à même de pouvoir constater éventuellement les dégradations. Le sens de mon raisonnement et de ma réflexion ne porte pas sur le nid de poule que j'ai à dénoncer, c'est sur un grand principe général. Je trouve que beaucoup de sommes colossales sont dépensées pour des grands projets, mais il ne faut pas négliger aussi l'entretien courant. Je trouve que dans notre pays, actuellement, on a plein de grands projets qu'on laisserait un petit peu aller à vau-l'eau. Le reste fait partie ...

M. Marin : ... vous parlez de notre pays. Mais à Fonsorbes y a-t-il quelque chose qui ne va pas dans la voirie ?

M. Lalanne : comme je vous le dis, ce n'est pas l'objet de mon propos, je ne veux pas faire de polémique. Ce n'est pas un problème, demain matin je prendrai mon véhicule et ferai des photos qui vous intéresseront si besoin est.

Mme le Maire : personnellement, j'ai entendu, M. Lalanne, le sens de votre intervention. Nous sommes sur un problème politique beaucoup plus large, sur des choix qui se font au-delà de la commune.

M. Lalanne : on parle du Conseil Départemental ; je suis désolé mais je m'interroge parce que les vœux se sont faits à deux endroits différents avec une foultitude de personnes ...

Mme le Maire : ... au Conseil Régional ...

M. Lalanne ... au Conseil Départemental, pardon ...ce n'est peut-être pas une somme énorme, mais il y avait une source d'économie pour dépenser cet argent ailleurs.

Mme le Maire : c'est sûr, il y a probablement des questions à se poser en terme de fonctionnement.

Une personne du public s'étant manifestée, Mme le Maire s'adresse à elle :

Mme le Maire : je crois Monsieur que vous avez levé la main en disant ...

La personne du public : normalement, je n'ai pas le droit à la parole.

Mme le Maire : justement, je vous la donne. Approchez-vous.

La personne du public : je peux vous amener, demain matin, au carrefour de Lamasquère, c'est sous votre responsabilité, c'est à Aygolounguo. Vous voulez un cas concret : vous verrez qu'à partir de la première maison, à gauche, la chaussée est complètement effondrée, et ça avance. Maintenant, deux camions ne peuvent pas passer. Ensuite, vous allez sur les bords, les camions passent sur le bord, il n'y a plus de place pour laisser passer deux camions. Là, vous pourrez y aller demain matin, avec moi, je vous montrerai, c'est un cas très précis.

Mme le Maire : en direction de Lamasquère, c'est ça ?

La personne du public : oui, au croisement de Lamasquère et de la D 50, en descendant sur Aygolounguo. Je vous y amènerai demain matin.

Mme le Maire : nous avons alerté le Conseil Départemental sur le calibrage insuffisant de ces départementales compte-tenu de la circulation qu'il y a aujourd'hui, c'est ce qu'il faut prendre en considération.

M. Marin : vous venez de soulever un point que nous soulevons tous les ans au Conseil Départemental ... si vous ne me croyez pas, j'arrête tout de suite ... Le problème est que la réponse est toujours la même : ce n'est pas assez accidentogène, ce n'est donc pas une priorité. Nous soulevons le problème des enfants qui prendront le bus scolaire et qui n'ont pas de rebord de route pour pouvoir marcher en sécurité : le Conseil Départemental, pour le moment, refuse. Mais ce n'est pas une zone urbaine, donc c'est de la totale compétence du Département. Nous avons beau demandé, sollicité, on ne nous donne rien.

M. Perrot : dans ce cas-là, d'après ce que vous dites M. Marin, le Conseil attend-t-il qu'il y ait un accident pour intervenir ?

Mme le Maire : c'est ce qu'il nous a écrit, M. Perrot. Je ne me souviens pas du terme exact, "zone non suffisamment accidentogène" ou "zone peu accidentogène", c'est la réponse apportée sur l'aménagement du carrefour.

M. Perrot : cette manière de procéder est inadmissible.

M. Lalanne : cela relève tout au moins d'une lettre au Préfet en dégageant sa responsabilité en tant que Maire de la commune.

Mme le Maire : ce sont des partenaires par ailleurs, c'est difficile.

Le groupe "Agir pour Fonsorbes"

1. Le "paysage festif" s'est dégradé cette année ; absence de marché de Noël, éclairage public éteint les soirs de réveillon, à l'instar des autres jours de l'année ... Décision municipale ou volonté des commerçants ?

M. Louzon : le bilan du marché de Noël 2016 montrait :

- que les commerces présents ne correspondaient pas à un marché de Noël mais à celui d'un marché hebdomadaire comme le faisaient remarquer les commerçants participants
- que les chapiteaux que l'on nous prêtait étaient vieillissants et pas très propres
- qu'il n'apportait rien au commerce fonsorbois

Pour le marché de Noël 2017, nous souhaitions associer les enfants du Centre de Loisirs, des écoles, les commerçants et artisans de Fonsorbes pour créer un espace bien-être, un espace gourmand, un espace découverte et des ateliers créatifs à l'intérieur de la salle du Trépadé. Cependant, plusieurs paramètres ont empêché la réalisation de ce projet du fait :

- du nombre de participants
- de l'accord sur la date
- du lien avec le spectacle d'enfants de fin d'année
- de la méconnaissance, à l'époque, des possibilités de la salle

De toute façon, ce projet que nous souhaitions faire en 2017 sera reconduit pour 2018. Nous nous y prenons bien plus tôt, nous avons maintenant tous les paramètres pour pouvoir le faire en 2018.

M. Baë, Adjoint délégué au secteur "implication citoyenne-communication" : concernant "l'éclairage public éteint les soirs de réveillon à l'instar des autres jours de l'année", nous ne l'avons pas envisagé de par la complexité de l'opération. Au total, 106 postes seraient concernés du fait qu'ils sont équipés d'horloges astronomiques. Cela nécessiterait donc de modifier ces 106 postes, ce qui est faisable, nous pouvons le faire manuellement, il n'y a aucun problème. Nous avons estimé avec M. Biales qu'un agent mettrait entre 15 et 20 minutes par poste pour programmer l'horloge astronomique, de se déplacer d'un poste à l'autre, d'ouvrir le boîtier. Approximativement, il faudrait une semaine à un agent pour changer les paramètres de l'horloge et une autre semaine après les fêtes pour remettre les horloges en l'état initial. Nous avons également envisagé la possibilité de sous-traiter l'opération. Je suppose donc que ce serait la société Citelum qu'il le ferait. Le devis que nous avons eu s'élève à 5 500 € HT pour la première modification et la mise en conformité. C'est quelque chose qui est faisable ; M. Perrot m'a interpellé sur le sujet. Nous ne l'avons pas envisagé, mais c'est quelque chose que nous pouvons éventuellement envisager. Mais reste à savoir si cela en vaut la peine.

M. Lalanne : je vous remercie, je comprends les problèmes techniques effectivement.

Mme le Maire : vous avez pu constater que nous allumons le centre ville durant la fête locale, ceci parce que beaucoup de jeunes se déplacent à pied.

M. Séverac, Conseiller délégué au sport : pour la fête locale, c'est même une demande de la Gendarmerie d'avoir toutes les rues du centre ville allumées, c'est elle qui a défini un périmètre à éclairer pendant le week-end de la fête parce que toute la nuit des jeunes se déplacent tout autour. Pour elle, il était compliqué de circuler et de surveiller tout le secteur.

M. Perrot : pour cette fête locale, vous changez bien les horloges astronomiques pour une semaine. J'en ai parlé notamment avec M. Baë lors des vœux vendredi dernier, j'ai été désagréablement surpris que l'éclairage était éteint pour le 24 ou 25 décembre car bon nombre de Fonsorbois faisaient la fête et bon nombre de personnes sortaient, surtout qu'il n'y avait même pas de lune, nous n'y voyions donc vraiment rien du tout. J'ai trouvé ça un peu inadmissible que l'on en arrive là. Comme en plus M. Baë me l'avait dit, ce n'est pas l'argument financier qui influait là dessus. Là, l'argument technique ... vu que c'est fait pour la fête locale pour une semaine, cela aurait pu être fait au moins pour les deux semaines des vacances de Noël. Franchement, l'argument ne tient pas pour moi. Le souci c'est que cela donnait un peu aussi une mauvaise image de Fonsorbes en terme d'éclairage. Nous nous retrouvions dans le noir et les illuminations situées à l'extérieur de la route de Tarbes étaient totalement éteintes. Il y avait des illuminations à Aygoloungo, et c'est quand même mieux de rentrer dans une ville avec des illuminations plutôt que dans le noir complet.

M. Séverac : pour la fête locale, je fais allumer cinq postes, je ne fais pas allumer les 106 postes de la commune.

M. Baë : pour moi, il est vrai que l'argument financier ne tient pas, de par la consommation électrique de l'éclairage pendant la semaine des festivités. Il est sûr que le coût généré par la modification a une importance.

M. Perrot : vous parlez 5 000 € par le biais d'une société extérieure. Mais qu'en est-il du coût pour l'intervention d'une personne de la Mairie, du service technique ?

Mme le Maire : pendant qu'il accomplit cette tâche, il ne fait pas autre chose.

M. Perrot : deux semaines pour une personne ?

Mme le Maire : nous ne pouvons pas laisser travailler un agent tout seul sur une installation électrique pour des raisons de sécurité. Cela veut donc dire pour deux personnes.

M. Perrot : je sais, je comprends. Mais c'est quand même désagréable de sortir à 2-3 heures du matin d'une fête, avoir même presque du mal pour retrouver sa voiture.

M. Baë : sans imaginer pouvoir effectuer la modification sur les 106 postes, nous pouvons peut-être, pour l'année prochaine, faire comme pour la fête locale, éclairer le centre-ville.

Mme le Maire : l'intérêt, c'est que cela permettrait de conserver les illuminations du centre-ville, ce qui donne un côté festif, nous pouvons l'envisager comme ainsi.

M. Perrot : c'est un minima, parce que là ce n'est pas terrible cette image qui a été donnée de Fonsorbes.

Mme le Maire : je ne sais pas si les communes alentour qui éteignent ont tout allumé sous prétexte que c'était les fêtes. Nous étudierons cela pour l'année prochaine. A minima, nous partons sur l'idée de laisser allumé le centre ville.

2. De nombreux quartiers subissent depuis plusieurs semaines une dégradation très importante de l'éclairage public, entraînant des doléances des habitants concernés. Pour quels motifs ce problème ne se règle-t-il pas ?

M. Baë : je vais faire un peu d'humour : dans votre quartier, l'éclairage de nuit n'aurait rien résolu, c'est-à-dire de laisser éclairé ; j'ai vu que tout était en panne.

M. Perrot : je suis d'accord, parce que depuis fin novembre que je vous l'ai signalé et les différents messages que nous avons échangés tous les deux ... nous n'avons même pas un lampadaire sur deux.

M. Baë : pour situer un peu le contexte : M. Perrot habite rue des Charmes. Sur 25 points lumineux de cette rue, 14 sont en panne ou partiellement éclairés, donc 14 qui sont hors service. Ce sont des éclairages LED, installés en 2013. Le fabricant n'existe plus, le Service Après Vente est à présent assuré par Philips. Ces éclairages ne sont donc plus fabriqués, la société Citelum avait la compétence pour effectuer la réparation. Etant donné le coût et le problème, visiblement directement lié au matériel (il ne s'agit pas d'une panne) qui a un défaut de conception, la société Citelum s'est tournée vers le SDEHG, le SDEHG s'est tourné vers Philips, tout le monde s'est un peu renvoyé la balle. Ce qui fait qu'aujourd'hui Philips a accepté de remplacer les appareils, qui seront visiblement réfabriqués. Ils annoncent 8 semaines de délai de fabrication, plus 2 semaines pour les mettre en place, soit 10 semaines.

Je me mets à votre place, c'est inadmissible. Je serais dans votre quartier, je serais le premier à me manifester. Il n'est pas acceptable de laisser tout un quartier dans cette situation-là. Il faut savoir que la commune de Fonsorbes n'est pas la seule concernée car ces éclairages ont notamment été installés à Villeneuve-Tolosane, qui a exactement le même problème. Dans la question il est marqué "*de nombreux quartiers subissent depuis plusieurs semaines une dégradation très importante*". Effectivement, en l'occurrence, pour un quartier c'est flagrant. Je ne peux rien dire, nous ne pouvons qu'accepter le fait que tout est effectivement éteint.

Comme autres quartiers, comme autres problèmes dont j'ai connaissance, c'est une portion de la rue des Pins, située entre le 49 et le 79, où il y a un défaut d'isolement sur le réseau. Ce défaut d'isolement génère des disjonctions intempestives au niveau du poste de commandement. Nous le signalons, les techniciens réenclenchent le disjoncteur et puis, de manière totalement aléatoire, cela vient à redisjoncter. Ils ont essayé apparemment de travailler sur le sujet, ils ont essayé de trouver d'où venait la panne, mais jusqu'à présent ils ne l'ont pas trouvée ; à moins que M. Marin ait des informations plus récentes. Pour moi, le problème reste d'actualité, ils ne trouvent pas la panne.

M. Biales me disait, à juste titre "*l'été on constate souvent que l'herbe est haute, l'hiver on constate souvent que les lampadaires sont éteints*" ; j'ai trouvé sa remarque tout à fait pertinente. Il faut savoir que nous avons près de 3 000 points lumineux sur la commune. Lorsque je circule dans la commune, chaque fois que j'en vois un de défectueux, je le signale ; je vous invite d'ailleurs à faire de même, à le signaler auprès des services techniques ou de moi-même, nous transmettrons immédiatement. Sauf qu'effectivement nous ne sommes pas en permanence en train de vérifier ces 3 000 points lumineux. Le temps que nous nous en apercevions, certains peuvent rester éteints pendant une certaine période. La société Citelum, à partir du moment où nous lui faisons le signalement, a 8 jours ouvrés pour intervenir, au bout de ces 8 jours ouvrés ils doivent avoir réglé le problème. Jusqu'à présent, nous n'avons pas connaissance de dépassement de délai, à priori ce n'est jamais arrivé. Pour les pannes un peu plus importantes qui nécessitent le

remplacement du mât, elle a un mois pour intervenir. Pour les équipements ayant subi un accident de voirie, qui sont carrément tombés ou autres, le délai n'est pas précisé car elle est soumise, notamment, à des devis.

Sur la commune, je n'ai pas connaissance, en dehors de ces deux problèmes, d'autres problèmes vraiment récurrents, vraiment importants. J'ai quand même proposé aux services techniques, ce qui avait été fait apparemment les années précédentes, d'envoyer un électricien en fin de journée faire un peu le tour de la commune, peut-être en plusieurs fois, qu'il circule un peu dans tous les quartiers afin de noter systématiquement les éclairages défectueux pour revenir à une situation nominale.

M. Perrot : merci beaucoup pour cet exposé. Par contre, c'est vrai qu'au niveau de la rue des Charmes que je connais bien quand même, c'est surtout une partie qui est pratiquement dans le noir, excepté un lampadaire. Je trouve que c'est dangereux, ne serait-ce que pour les piétons pour voir où est le trottoir, pour les enfants, pour les personnes âgées ; pour tout le monde, il n'y a pas de distinction, si nous perdons l'équilibre, nous perdons l'équilibre, c'est fini.

Mme le Maire : malheureusement, M. Baë vous l'a expliqué, nous avons fait au mieux, nous l'avons signalé en temps utile. Au-delà des points lumineux qui aujourd'hui ne fonctionnent pas, l'objectif est de changer tous les luminaires de la rue des Charmes puisque nous savons que c'est un problème de fabrication ...

M. Perrot : ... récurrent et qui va devenir récurrent pour les autres qui ne sont pas tombés en panne ...

Mme le Maire : ... voilà, c'est de tout changer de façon à ne pas se retrouver dans quelques semaines ou quelques mois avec le même problème sur ceux qui n'ont pas été repris. Aujourd'hui, est parti un courrier que vous avez fort probablement reçu dans votre boîte aux lettres ...

M. Perrot : ... oui, j'ai reçu ce courrier, je l'ai là, j'en ai pris connaissance tout à l'heure ...

Mme le Maire : ... il a été distribué à l'ensemble des riverains de la rue des Charmes pour leur expliquer la situation et leur expliquer que nous avons fait ce que nous avons à faire, que malheureusement nous sommes confrontés à une situation inédite jusqu'à présent.

M. Perrot : ce qui me gêne un peu, c'est que, lorsque je l'ai signalé le 21 novembre, il faut arriver maintenant, c'est-à-dire plus de deux mois après, pour qu'il y ait une action des services concernés ...

Mme le Maire : ... non, vous ne pouvez pas dire cela ...

M. Perrot : ... comme me disait M. Baë vendredi dernier, les services compétents se renvoyaient la balle pour ne pas le faire.

Mme le Maire : nous n'avions pas à ce moment-là, M. Perrot, la notion d'un tel délai de réparation. Ce délai de 10 semaines d'installation est relativement récent, nous ne le savons que depuis peu. Nous pensions tous que cela allait pouvoir être réglé rapidement. C'est au fil des semaines que malheureusement nous nous sommes rendu-compte que nous étions confrontés à une situation qui ne se réglerait pas rapidement.

M. Marin : il y avait en plus le problème de la garantie. Ces lampadaires étant toujours sous garantie, tous les industriels se battaient pour savoir qui devait payer, ce qui a allongé les délais.

M. Perrot : la garantie est de combien ? De 5 ans, 10 ans ? Parce que cela ne fait que 4 ans qu'ils sont installés.

M. Marin : ils sont toujours sous le délai de garantie, c'est pour cela qu'il y a eu ce gros couac, parce que les industriels se battaient entre eux pour savoir qui allait payer ces réparations.

Mme le Maire : nous avons fait au mieux avec nos services, M. Perrot. Dès que nous avons eu l'information, nous l'avons transmise par écrit aux riverains car nous ne pouvons pas laisser les gens dans l'ignorance totale. Nous en sommes désolés.

M. Perrot : au nom des riverains de ma rue, je vous en remercie quand même.

Mme le Maire : merci M. Perrot. Nous transmettrons aux services qui ont œuvré sur le sujet, parce que cela a fait travailler un certain nombre d'agents de la commune pour essayer de trouver des solutions.

14 - INFORMATIONS DIVERSES

Budget participatif

Mme le Maire : juste une information supplémentaire concernant le budget participatif 2018.

Mme Voisin : en accord bien sûr avec le comité de pilotage, qui je vous rappelle est composé du conseil des sages et de la commission citoyenne, avec qui nous communiquons pour le moment essentiellement par mail, sachant qu'une réunion est prévue la semaine prochaine, nous avons apporté des modifications au calendrier et au fonctionnement du budget participatif au vu des retours du comité de pilotage et des

porteurs de projets sur les améliorations à apporter sur les aménagements et autres. Je peux vous indiquer le calendrier prévisionnel s'il vous intéresse. La mise en place ayant été réalisée l'année dernière, cette année nous pouvons commencer plus tôt. Nous établissons le document de fonctionnement avec les modifications.

Étape 1 : j'ai un projet, je monte mon dossier - du lundi 5 février au dimanche 15 avril

Étape 2 : nous avons gardé un temps pour que les porteurs de projets reconnus recevables par le comité de pilotage puissent présenter les projets à ce dernier. Ceci afin d'éviter, comme l'année dernière, que les projets ayant passé toutes les étapes ne soient incomplets. Une première présentation en comité de pilotage permettra à ce dernier de décider si le projet est recevable.

Étape 3 : instruction des dossiers - du lundi 4 juin au vendredi 24 août

Étape 4 : réunion publique ou pas, nous devons en discuter avec les membres du comité de pilotage. Nous avons plutôt évoqué le fait de faire une présentation sur le marché, que les porteurs de projets aient un petit stand pour recevoir les gens, leur expliquer leur projet, ce serait plus dynamique - samedi 29 septembre

Étape 5 : choix des projets par vote - du lundi 1^{er} au vendredi 5 octobre, ce qui permettrait ensuite de commencer à lancer les recherches de devis pour une mise en route plus rapide cette année.

Je tenais juste à dire qu'effectivement les membres du comité de pilotage communiquent par mail et doivent se retrouver vendredi prochain pour peaufiner tout cela.

Mme le Maire : juste pour information à propos du budget participatif 2017 : 2 réunions ont d'ores et déjà eu lieu, une fin 2017 et une la semaine dernière avec les services concernés et les deux porteuses de projets. Certaines démarches sont lancées, notamment la commande de la tyrolienne (le service achats s'en occupe), de bancs, de tables et également du mini golf. Donc ça y est, c'est parti, et nous espérons que certains équipements (mobiliers urbains, jeux, et autres) pourront être installés pour cet été. Donc, ça avance bien, et c'est vraiment un plaisir que de travailler avec les deux Fonsorbaïses porteuses de projets. Elles font preuve de dynamisme, elles sont très investies. J'espère que nous aurons affaire à des porteurs de projets aussi investis l'année prochaine.

2^{ème} phase de restitution thermographique

Mme Vitet, Conseillère déléguée au développement durable : la 2^{ème} phase de restitution thermographique aura lieu le samedi 3 février en Mairie, de 9 h à 19 h. Nous accepterons les gens jusqu'à 18 h 30. Il est possible de s'inscrire en ligne via Internet et les réseaux sociaux, ou de se présenter en Mairie. Nous mettons en place un système d'inscription par tranches horaires pour limiter les attentes car elles ont été fort longues la dernière fois. Nous avons déjà de nombreux inscrits.

Présentation des vœux

Mme le Maire : je vous rappelle que la présentation des vœux aux personnels enseignants, au milieu associatif et aux acteurs économiques aura lieu vendredi 26 janvier, à 19 h à Cantelauze.

M. Lalanne : est-ce que la réunion concernant le Comité de Pilotage du PLD est maintenue ?

Mme le Maire : elle a été déplacée. Vous avez normalement dû recevoir un mail vous informant du fait qu'elle était déplacée, de mémoire, au 1^{er} février. Vous ne l'avez pas reçu ?

M. Lalanne : non. Nous en avons parlé en commission finances, mais ce n'était pas encore défini.

Mme le Maire : vous êtes au comité de pilotage M. Lalanne ?

M. Lalanne : oui.

Mme le Maire : vérifiez alors si vous avez reçu ou pas cette information. Si vous ne l'avez pas reçue, nous vous rajouterons.

Je vous souhaite à tous une bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 27.

Mme le Maire
SIMÉON Françoise



La Secrétaire de Séance
RANGOLY Sylvie



